



Règlement Triathlon de la Sioule



Article 1 – Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Les concurrents participent à leurs propres risques et ne peuvent pas tenir l'organisation responsable de tout accident, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels pouvant survenir pendant la course. Aucun remboursement ou réclamation ne pourra être effectué sauf en cas d'annulation de l'épreuve (50% des frais engagés seront remboursés).

En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, les concurrents n'auraient aucun remboursement des droits d'engagement.

ligne sur <https://in.yaka-inscription.com/triathlon-de-la-sioule-2026>

Elles seront closes le 26 juin 2026 à 23H59.

Un temps natation sur 400m est demandé pour chaque participant ou chaque équipe. L'attribution se fera dans l'ordre de ces temps. (plus fort en premier). Les licenciés FFTRI Loisir devront fournir lors de l'inscription un certificat médical de non-contre-indication de la pratique du sport en compétition de moins d'un an. Les non licenciés devront répondre aux questions pour déterminer la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition. Aucune licence d'autres sports ne sera acceptée

Les non licenciés devront s'acquitter d'un Pass Compétition sur le site de la FFTRI (assurance par épreuve).

Les cadets/cadettes (jusqu'à 17 ans) ne peuvent pas doubler le XS et le S en relais sur la même journée.

Article 2 – Présentation de l'épreuve

Le triathlon de la Sioule est composé de 4 épreuves organisées le **dimanche 28 juin 2026**.

Deux épreuves jeunes (natation en piscine) contre la montre individuel (CLM) :

- **JEUNES 1** : mini poussins et poussins de 6 à 9 ans (2017/2020)

Distances = 50 m / 1000 m / 500 m

- **JEUNES 2** : pupilles et benjamins de 10 à 13 ans (2013/2016)

Distances = 200 m / 4000 m / 1500 m

Une épreuve **format XS** (natation en piscine) (CLM) ouverte à partir de benjamin (2013/2014)

Distances = 400 m / 10 km / 2.5 km

Une épreuve **format S (CLM et en relai)** (natation en piscine) à partir de cadet (2010 et avant)

Distances = 750m / 20 km / 5km

L'attribution des dossards sur l'ensemble des courses se fera selon les temps d'engagement natation communiqués lors de l'inscription. Ces épreuves sont régies par le règlement FFTRI en vigueur au moment de la compétition. Le lieu de départ est à la piscine de la Moutte et l'arrivée au stade de la Moutte à Saint-Pourçain-sur-Sioule. L'épreuve est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de 6 ans licenciés ou non.

Article 3 – Modalités d'inscriptions

Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles et **se font exclusivement par internet. Seuls les dossiers complets seront validés.** Les inscriptions se font en

Article 4 – Dossards

Les dossards sont à retirer la veille et le jour de la course à l'accueil de la Sioule en Fête situé au stade de la Moutte sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence.

Article 5 – Épreuves

NATATION

La partie natation se fait à la piscine municipale du stade de la Moutte, bassin de 5 lignes de 25 mètres. Aucun échauffement dans le grand bassin.

Le petit bassin est réservé à l'échauffement.

Combinaisons interdites EN PISCINE

L'organisation de la natation se fait selon les modalités définis sur le site internet de l'épreuve : <https://www.scsp-general.fr/le-triathlon-de-la-sioule-a63765.html>

VÉLO

Les Parcours Vélo JEUNES 1 sera fermé. Les autres parcours empruntent la voie publique, ils seront fléchés au sol, le code de la route s'appliquera sur l'ensemble des parcours. Conformément à la demande des autorités, des signaleurs seront positionnés le long du parcours afin d'assurer la sécurité des cyclistes. Toutefois, chaque compétiteur doit rester vigilant. Les parcours ne présentent pas de difficultés. Le casque à coque rigide est obligatoire. Le drafting n'est pas autorisé. Les vélos de chrono sont autorisés. Toute aide extérieure est interdite.

PARTIE PÉDESTRE

Les parcours à pied se réalisent sur des chemins et trottoirs. Ils seront fléchés au sol et des signaleurs orienteront les coureurs. Les parcours ne présentent pas de difficultés. Le parcours pour les enfants du 6-9 ans se fera depuis un deuxième parc à vélo pour réduire la distance de course à pied.

Un signaleur ouvrira les parcours Vélo et Pédestre en VTT.

Règlement spécifique S RELAIS en CLM : composition des équipes et classement

Composition des équipes libre. Classement uniquement au scratch

Un relai est composé de 2 ou 3 personnes. Chaque personne fait une ou 2 disciplines et à la fin de sa partie donne la puce à son co-équipier dans le parc à vélos. Le coureur à pied doit passer la ligne d'arrivée avec la puce aux pieds.

Article 7 – Assurance

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels.

Article 8 – Récompenses

Les catégories récompensées seront :

Course Jeunes 1 (médaille à chaque enfant à l'arrivée)

Classement : mini poussins homme et femme : place 1 à 3

Classement : poussins homme et femme : place 1 à 3

Course Jeunes 2 (médaille à chaque enfant à l'arrivée)

Classement : pupilles homme et femme: place 1 à 3

Classement : benjamin homme et femme: place 1 à 3

Courses XS et S

Classement homme « scratch »: place 1 à 3

Classement femme « scratch »: place 1 à 3

Classement Homme Minimes, Cadets, Juniors, Seniors,

Master : place 1

Classement Femme Minimes, Cadets, Juniors, Seniors,

Master : place 1

Course S RELAIS

Classement « scratch »: place 1 à 3

Article 9 – Droit à l'image

En s'inscrivant sur nos épreuves tout concurrent autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser son image à des fins de présentation ou de promotion. Et ce dans la limite du respect de votre image et de votre vie privée. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com.

Article 10 – Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 11 – Renseignements

Pour tout renseignement merci de nous contacter par mail : contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com.

